

## LES STATUTS ET RÈGLEMENTS

---

L'État, par décret en date du 13 mars 1986, a confié à l'Union Nationale du Sport Scolaire la responsabilité de gérer et de promouvoir le sport scolaire.

Statutairement, l'UNSS a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives ainsi que de favoriser l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives (A.S.) des établissements du second degré.

## LE PROJET DE L'UNSS

---

Le projet de l'UNSS a pour vocation de constituer un cadre de référence dans lequel vont s'inscrire, non seulement le projet de l'A.S., mais aussi les programmes académiques et départementaux. Il sera ainsi un outil de cohérence.

Le projet de l'UNSS doit simultanément reconnaître la diversité et la richesse des A.S., favoriser l'émergence d'initiatives, valoriser l'engagement des différents acteurs et bien évidemment assurer la cohérence d'ensemble sans laquelle l'UNSS ne pourra répondre aux enjeux de l'avenir. Il s'agit de resserrer les liens institutionnels et administratifs devant unir les A.S. à l'UNSS.

## LE PROGRAMME SPORTIF 2008/2012

---

Le programme sportif 2008/2012 a été l'objet d'un travail de concertation et constitue l'aboutissement d'observations de terrain, d'analyses, de réflexions et de synthèse, réalisé sur la base des remontées des commissions mixtes régionales, commissions mixtes départementales, des personnes ressources, du réseau d'experts, des conclusions des commissions mixtes

nationales. Nous souhaitons que les convergences nées entre les orientations de l'UNSS et les préoccupations de terrain génèrent une réelle dynamique du sport scolaire dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels.

Une évaluation précise sera conduite tout au long de cette période de 4 ans pour éditer le programme sportif 2012/2016.

### **L'AUDIT « JEUNES OFFICIELS »**

---

L'audit « Les Jeunes Officiels de l'UNSS » participe de cette démarche visant à contribuer à l'épanouissement et à la réussite de la jeunesse, et donc à assurer la cohérence des actions mises en œuvre à son intention, ainsi qu'à renforcer notre unité et notre identité.

Il est à la fois le résultat d'un audit national, l'écriture d'une histoire, l'actualisation d'un concept, l'ouverture sur l'avenir et la définition d'un élément « primordial » de l'identité de l'UNSS.

Il se veut être non seulement un point d'appui et une référence, témoignage d'un passé et du présent, mais aussi le point de départ d'une nouvelle dynamique, source de vie pour l'UNSS.

Cet audit se veut être aussi l'expression d'une méthode organisationnelle, d'une démarche participative, d'un outil utilisable et d'un projet fédérateur dont les résultats doivent être observables et partagés.

### **LE MÉMENTO DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE**

---

Le memento à l'usage du président d'association sportive d'établissement scolaire se veut être un guide susceptible de répondre aux questions soulevées dans l'exercice de cette responsabilité. À cet égard, le memento aborde sous forme de 13 fiches les points suivants :

- L'A.S. dans l'établissement scolaire

- Les différentes tâches administratives sous la responsabilité du président d'A.S.
- Les accidents et les responsabilités
- L'emploi du temps des élèves
- Les animateurs d'A.S.
- le projet d'A.S.
- les finances de l'A.S.
- la vie associative : comment faire participer les élèves ?
- la communication : comment faire connaître l'A.S.
- les outils de pilotage et d'analyse
- l'UNSS
- les publications UNSS
- de l'EPS au sport scolaire : quelques textes

### **LE REGARD PORTÉ PAR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT SUR LE SPORT SCOLAIRE**

---

Cette enquête nationale a déterminé 6 priorités à mettre en œuvre.

- affermir le rôle du chef d'établissement, président de l'A.S. et de son équipe par la connaissance des éléments constitutifs de l'histoire et du présent de l'A.S.
- faciliter l'accomplissement des tâches liées à la mise en place de l'A.S. et de l'organisation du travail dans l'établissement
- moderniser le pilotage de l'A.S. et garantir son fonctionnement
- valoriser les actions et les acteurs de l'A.S.
- accéder à l'information, à la formation initiale et à la formation continue
- évaluer les résultats et s'inscrire dans une nouvelle démarche de projet